

Déchetteries : un nouveau règlement

Environnement



Aujourd'hui, le Sivom de Gourdan-Polignan a conservé une gestion autonome de son service déchets./ DDM

En décembre, les élus communautaires du territoire Pyrénées Haut Garonnaises (PHG) ont adopté un nouveau règlement intérieur pour les déchetteries, et ce, dans le but d'harmoniser les conditions d'accès et les pratiques, dans un contexte de hausse constante de la fréquentation et des apports.

Depuis le 1er janvier 2018 en effet, ce nouveau règlement s'applique sur les deux sites gérés par la communauté de communes PHG : Saint-Béat et Bagnères de Luchon. La commission «déchets recyclage», présidée par Denis Martin, a travaillé à l'élaboration de ce règlement, afin de proposer des conditions de dépôt et d'accès similaires. Les particuliers des vallées de Saint-Béat et du Luchonnais devront présenter une vignette d'accès gratuite à se procurer en déchetterie (justificatif de domicile et pièce d'identité seront à présenter).

Pour les professionnels, l'accès à la déchetterie de Luchon sera payant et ouvert exclusivement à ceux ayant leur siège social dans le secteur du Luchonnais. Il s'agit pour eux, d'une redevance spéciale désormais obligatoire. Concernant les usagers du Haut Comminges, lesquels ont accès aux déchetteries de Huos et Izaourt, et aux points relais de Troubat et Sauveterre de Comminges gérés par le Sivom du Haut Comminges, l'accès se fait également sur présentation d'une vignette délivrée au siège social à Gourdan-Polignan. À noter qu'au 1er janvier 2020, une harmonisation fiscale interviendra sur le territoire de la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises.

Pour tous renseignements complémentaires sur les modalités, redevances, etc., contacter les déchetteries de Saint-Béat (Tel. 06 86 77 80 29), Bagnères-de-Luchon (Tel. 05 61 94 31 38), et le Sivom du Haut Comminges (Tel. 05 61 94 66 42).